

mettant fin au détachement de Monsieur  
NIAMBI David, Inspecteur Principal des  
P.T.T. auprès de la Société Nationale  
d'Energie (S.N.E.).-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,  
MINISTRE DU PLAN

- Vu la Constitution du 24 Juin 1973 ;
- Vu la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général des fonctionnaires ;
- Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1968 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- Vu le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République ;
- Vu le décret n° 59/11/FP du 29 Janvier 1959 fixant le statut du cadre des Directeurs et Inspecteurs Principaux des P.T.T. de la République Populaire du Congo modifié par le décret n° 72/233/MT.DGT.DELC.41/2 du 26 Juin 1972 ;
- Vu le décret n° 73/417 du 8 Novembre 1973 portant nomination de Monsieur NIAMBI David en qualité de Directeur Général de la Société Nationale d'Energie ;
- Vu le décret n° 75/20 du 8 Janvier 1975 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 75/21 du 9 Janvier 1975 fixant la composition des Membres du Conseil des Ministres ;
- Vu la lettre n° 570/PM.CG.POM/21-302 A15-25 du 16 Juin 1975 du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Il est mis fin au détachement de Monsieur NIAMBI David auprès de la Société Nationale d'Energie (S.N.E.).

ARTICLE 2.- Monsieur NIAMBI David, Inspecteur Principal de 6° échelon des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Postes et Télécommunications est remis à la disposition du Ministère Délégué au Conseil d'Etat, Chargé de la Défense, de la Sécurité et des Postes et Télécommunications.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de signature, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./.-

Brazzaville, le II AOÛT 1975

Par le Premier Ministre, Chef du  
Gouvernement, Président du Conseil  
des Ministres, Ministre du Plan,

Le Ministre du Travail et de la  
Prévoyance Sociale, Chargé de  
l'Industrie,

A. DENGUET.-

Le Ministre Délégué au  
Conseil d'Etat, Chargé  
de la Défense, de la  
Sécurité et des Postes et  
Télécommunications,

COLONEL YHOMBI OPANGO Joachim.

H. LOPES.-

Le Ministre des Mines et  
de l'Energie,

A. MBOUDO-NESA.-